



GUIDE DES FORMATIONS

2022

Comité Régional de Canoë Kayak du Grand Est

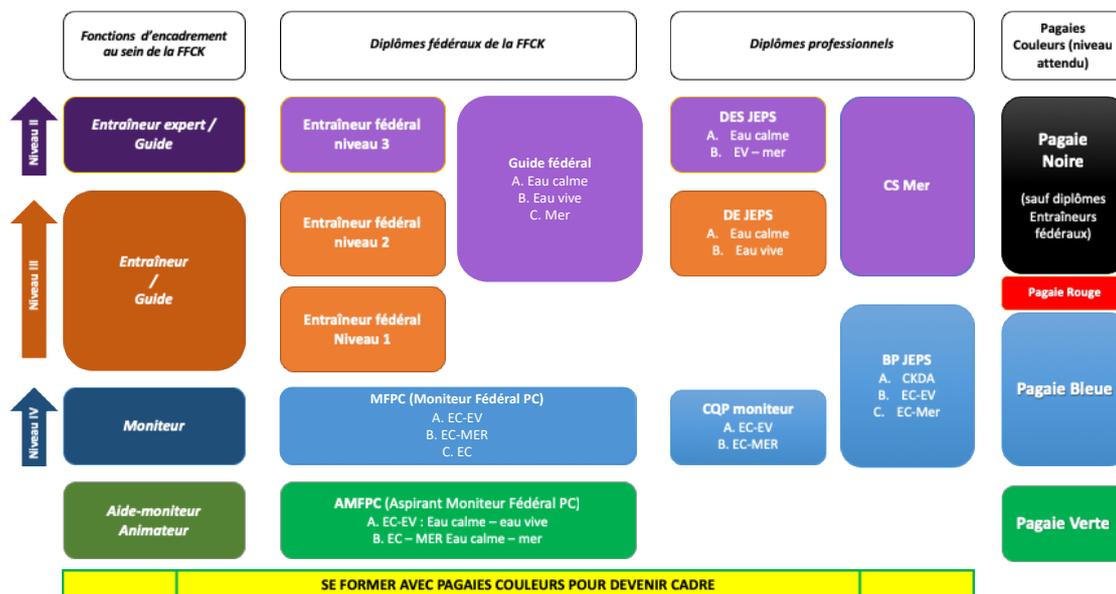


SOMMAIRE

<i>Filière de formation en canoë-kayak</i>	3
<i>Formation AMFPC Eau calme - Eau vive.....</i>	6
<i>Formation MFPC Eau calme – Eau vive</i>	7
<i>Formation MFPC Eau calme</i>	9
<i>Recyclage MFPC</i>	11
<i>Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale AMFPC.....</i>	12
<i>Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale MFPC</i>	13
<i>Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs - H1.....</i>	14
<i>CQP Moniteur de Canoë-Kayak Eau calme - Eau vive</i>	15
<i>Préparation CQP Moniteur de Canoë-Kayak</i>	16
<i>Formation Pagaie Couleur Bleue « Rivière Sportive ».....</i>	17
<i>Formation Pagaie Couleur Rouge « Rivière Sportive »</i>	18
<i>Formation Pagaie Couleur Verte « Dragon-Boat »</i>	19
<i>Formation Pagaie Couleur Bleue « Randonnée »</i>	20
<i>Formation Pagaie Couleur Verte « Stand Up Paddle »</i>	21
<i>Formation Handikayak « Transfert »</i>	22
<i>Bulletin d'inscription.....</i>	23
<i>Dossier d'inscription CQP module court</i>	25
<i>Contacts</i>	27

Filière de formation en canoë-kayak

Schéma de la filière de formation des moniteurs et des entraîneurs de canoë-kayak



Les diplômes d'encadrement bénévoles et professionnels sont indiqués sur ce schéma. Le dispositif Pagaies Couleurs constitue le socle commun de formation des pratiquants, donnant les pré-requis nécessaires pour accéder aux formations de cadres ainsi qu'un niveau de compétences de navigation du cadre attendues à la certification.

Diplômes fédéraux

Les diplômes fédéraux sont conçus pour répondre aux besoins des clubs de disposer de cadres compétents et qualifiés pour l'encadrement, la sécurité et l'animation de toutes les activités. Ils permettent d'animer et d'enseigner bénévolement les sports de pagaie dans un club.

Il existe 3 types de diplômes :

- L'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC)
- Le Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (MFPC)
- L'Entraîneur Fédéral

Pour accéder à ces diplômes, il faut soit participer à une formation, soit s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale.

Les diplômes fédéraux n'étant inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), leurs titulaires ne peuvent pas enseigner contre rémunération. Cependant un MFPC a la possibilité de se présenter à un module court CQP et s'il le valide, il pourra obtenir un CQP et travailler contre rémunération.

Diplômes professionnels

Il existe deux types de diplômes professionnels, ouvrant droit à des prérogatives d'encadrement professionnel :

- Le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) délivré conjointement par la branche professionnelle et la FFCK, créé en août 2013 ;
- Les diplômes d'État délivrés par le Ministère chargé des sports : BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS, qui remplacent les anciens Brevets d'État.

Le CQP de moniteur de canoë-kayak (Certificat de Qualification professionnelle) :

C'est une qualification professionnelle qui permet à un moniteur saisonnier ou occasionnel d'accéder à un emploi rémunéré. Le CQP permet d'encadrer le canoë-kayak en autonomie, sur une durée annuelle maximale de 360 heures. Dans la mesure où les prérogatives sont les mêmes, le CQP est accessible aux moniteurs fédéraux par une formation de 2 jours appelée « module court » et organisée par la FFCK. Il est par ailleurs accessible en formation initiale pour une durée de 175 heures de formation en centre et 100 heures en entreprise.

Le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) :

C'est un diplôme de niveau 5, un premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles sur la base du choix d'un support technique canoë-kayak :

- Randonnée nautique, canoë-kayak
- Randonnée nautique, raft
- Randonnée nautique, Nage en eau vive
- Randonnée nautique, en kayak de mer

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) :

Le BPJEPS a été rénové pour devenir en 2017 un BPJEPS spécialité éducateur sportif canoë-kayak et disciplines associées organisé en 4 Unités Capitalisables (au lieu des 10 UC jusqu'à présent) et comporte 3 mentions publiées dans des arrêtés datant du 27 février 2017 :

- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau vive » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en eau vive, sans limite définie de classe de rivière
 - Activités de canyonisme jusqu'à la cotation V1, A5, EII
 - Cette mention s'inscrit dans « l'environnement spécifique » et n'est à ce titre portée que par des établissements du Ministère des Sports.
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en mer, sans limite définie de conditions d'exercice
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau calme, en eau vive et en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle :
 - En eau calme, sans limite
 - En eau vive jusqu'à la classe III
 - En mer jusqu'à vent de 4 Beaufort sur le site d'évolution.

Chacune des mentions permet d'enseigner les activités, d'animer et d'entraîner jusqu'au premier niveau de compétition.

Le DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DEJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- CS du DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »

C'est un diplôme de niveau 3 qui permet de devenir **entraîneur et coordonnateur de clubs** dans le milieu concerné par le diplôme. Il correspond aux emplois des structures d'entraînement du Projet de Performance Fédéral (PPF). Dans les activités d'eau vive, il permet d'encadrer professionnellement au-delà de la classe 3.

Le DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) :

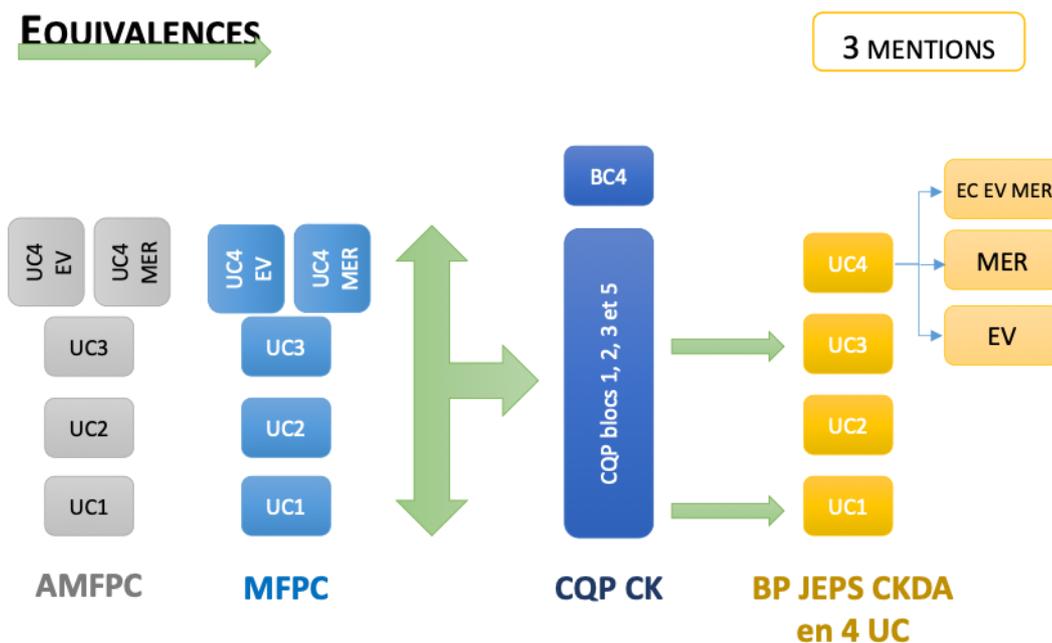
Il existe 2 DESJEPS, mais ils n'ont pas encore été mis en place à l'heure actuelle :

- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »

Informations complémentaires :

- Site FFCK, page formation : <http://www.ffck.org/federation/formation/encadrement-professionnel>
- Calendrier des formations d'État disponible sur le site du ministère en charge des sports : <http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation>

Schéma des équivalences existantes entre les diplômes fédéraux, de branche et d'État :



Formation AMFPC Eau calme - Eau vive

Le diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le 1^{er} niveau dans les diplômes d'enseignement de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il constitue un des éléments pré-requis pour accéder au diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs.

Objectifs de la formation :

- Accompagner des licenciés afin qu'ils deviennent futurs encadrants dans leur club ;
- Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

Contenus :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

Compétences et prérogatives de l'AMFPC :

Le titulaire de l'AMFPC a comme prérogatives :

- D'initier aux activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Vertes dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Blanches
- D'assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le titulaire de l'option "eau calme, eau vive", l'AMFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme dans une zone abritée et délimitée
- En eau vive de classe I.

Avant 18 ans, le titulaire de l'AMFPC est placé sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure et présent auprès de l'AMFPC.

Après 18 ans, le titulaire de l'AMFPC peut encadrer en autonomie dans le cadre de ses prérogatives.

Conditions d'inscription :

- Avoir 16 ans l'année civile de l'inscription
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Verte correspondant à l'option choisie (en eau calme ou en eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 16 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire des deux Pagaies Vertes (en eau calme et en eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage

Durée de la formation :

Formation modulaire ou continue (selon les départements), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

Dates et lieux de formation :

Se renseigner auprès de son CDCK.

Formation MFPC Eau calme – Eau vive

Le diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le deuxième niveau dans les diplômes d'enseignements de la FFCK. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF).

Dates et lieux de formation :

- Module d'entrée en formation : 2 et 3 avril 2022 à Metz
- Mise en situation pédagogique en club : avril-novembre 2022
- Stage de formation : du 1^{er} au 7 août 2022 à Réotier (Vallée de la Durance)
- Examen final : 19 novembre 2022 ou 26 novembre 2022 (lieu à définir en fonction des inscrits)
2 sessions d'examens sur la Région Grand Est sur 2 sites différents, à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)

Conditions d'inscription :

- Avoir 17 ans l'année civile de l'inscription
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité, dans l'option visée par la formation au MFPC (option EC-EV)
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue correspondant à l'option choisie (en eau calme ou en eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (en eau calme et en eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage
- Être titulaire du PSC1 (Prévention Secours Civil de niveau 1)

Coût de la formation : 350 € - Coût réel : 700 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de déplacement dans le cadre du stage de formation dans les Hautes-Alpes, les frais de gestion de dossiers, les frais pédagogiques et un gilet moniteur équipé (+ leash, corde, couteau) en cas de réussite à l'examen ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement du module d'entrée en formation et de la session d'examen de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudo@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Autorisation parentale pour les candidats stagiaires mineurs
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Remarques :

- Les candidats doivent dès maintenant commencer à trouver leur structure de stage ainsi que le tuteur pédagogique (moniteur ou breveté d'état ayant le CCPC).
- La formation aux premiers secours PSC1 est à suivre obligatoirement avant l'examen de moniteur.
- Une convocation précisant le déroulement de chaque stage de formation (contenu, matériel nécessaire, ...) sera transmise à chaque candidat avant chaque session de formation.
- Le diplôme de MFPC ne permet pas d'enseigner contre rémunération. Cependant, le titulaire d'un diplôme de MFPC option EC-EV peut se présenter au module court du CQP de moniteur de canoë-kayak option EC-EV : diplôme permettant d'encadrer, d'animer et d'enseigner les sports de pagaie contre rémunération.

Compétences et prérogatives du MFPC :

Le titulaire du MFPC a comme prérogatives :

- D'encadrer les activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Couleurs de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues
- D'assister une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le titulaire de l'option « eau calme, eau vive », le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine
- En eau vive de classe II, passage de classe III isolé.

Organisation de la formation en 4 unités capitalisables :

UC 1 : Être capable d'utiliser ses connaissances réglementaires dans le cadre de ses activités d'encadrement

UC 2 : Être capable d'encadrer le canoë-kayak pour tout public

UC 3 : Être capable de certifier des Pagaies Couleurs de la Blanche à la Bleue

UC 4 : Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice

Période de mise en situation pédagogique en club :

Cette période de mise en situation pédagogique est le temps majeur de la formation par alternance. Le stagiaire Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs va mettre en pratique sous tutorat, au sein de son club, ses connaissances acquises lors du stage de formation. Le stagiaire doit faire viser chacune de ses expériences par son tuteur, dans son livret de formation.

Formation MFPC Eau calme

Le diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le deuxième niveau dans les diplômes d'enseignements de la FFCK. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF).

Dates et lieux de formation :

- Module d'entrée en formation : 2 et 3 avril 2022 à Metz
- Module de formation « Dragon-Boat & Course en ligne » : 30 avril et 1^{er} mai 2022 à Toul et à Nancy
- Module de formation « Randonnée » : 2 et 3 juillet 2022 à Sélestat
- Module de formation « Kayak-Polo & Stand Up Paddle » : 17 et 18 septembre 2022 à Strasbourg
- Mise en situation pédagogique en club : avril-novembre 2022
- Examen final : 19 novembre 2022 ou 26 novembre 2022 (lieu à définir en fonction des inscrits)
2 sessions d'examens sur la Région Grand Est sur 2 sites différents, à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)

Conditions d'inscription :

- Avoir 17 ans l'année civile de l'inscription
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité, dans l'option visée par la formation au MFPC (option EC-EV ou option EC-Mer)
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue correspondant à l'option choisie (en eau calme)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (en eau calme)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage
- Être titulaire du PSC1 (Prévention Secours Civil de niveau 1)

Coût de la formation : 250 € - Coût réel : 500 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de déplacement dans le cadre des modules de formation, les frais de gestion de dossiers, les frais pédagogiques et un gilet moniteur équipé (+ leash) en cas de réussite à l'examen ; non compris les frais de déplacement jusqu'aux lieux de déroulement des différents modules de formation et de la session d'examen de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Autorisation parentale pour les candidats stagiaires mineurs
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Remarques :

- Les candidats doivent dès maintenant commencer à trouver leur structure de stage ainsi que le tuteur pédagogique (moniteur ou breveté d'état ayant le CCPC).
- La formation aux premiers secours PSC1 est à suivre obligatoirement avant l'examen de moniteur.
- Une convocation précisant le déroulement de chaque stage de formation (contenu, matériel nécessaire, ...) sera transmise à chaque candidat avant chaque session de formation.
- Le diplôme de MFPC ne permet pas d'enseigner contre rémunération. A ce jour, il n'existe pas de CQP de moniteur de canoë-kayak option EC.

Compétences et prérogatives du MFPC :

Le titulaire du MFPC a comme prérogatives :

- D'encadrer les activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Couleurs de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues
- D'assister une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le titulaire de l'option « eau calme », le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine

Les prérogatives d'encadrement en Mer ou en Eau Vive sont déterminées en fonction de l'AMFPC précédemment obtenu par le Moniteur ou la Monitrice EC :

- Eau Vive de classe 1 pour les MFPC ayant obtenu un AMFPC EC-EV
- Mer dans la zone de 300m, jusqu'à vent de force 2 sur le site d'évolution, pour les MFPC ayant obtenu un AMFPC EC-Mer

Organisation de la formation en 4 unités capitalisables :

UC 1 : Être capable d'utiliser ses connaissances réglementaires dans le cadre de ses activités d'encadrement

UC 2 : Être capable d'encadrer le canoë-kayak pour tout public

UC 3 : Être capable de certifier des Pagaies Couleurs de la Blanche à la Bleue

UC 4 : Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice

Période de mise en situation pédagogique en club :

Cette période de mise en situation pédagogique est le temps majeur de la formation par alternance. Le stagiaire Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs va mettre en pratique sous tutorat, au sein de son club, ses connaissances acquises lors du stage de formation. Le stagiaire doit faire viser chacune de ses expériences par son tuteur, dans son livret de formation.

Recyclage MFPC



Dates et lieux de formation :

- Recyclage « Sécurité » : 2 avril 2022 à Metz
1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (habilité CCPC).
- Recyclage « Sécurité & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » : 2 et 3 avril 2022
2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité CCPC).

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme du Moniteur Fédéral ou Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs en fin de validité.
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la validation du recyclage :

- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir obtenu le diplôme de moniteur fédéral canoë-kayak ou moniteur fédéral pagaies couleurs
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (en eau calme et en eau vive)
- Participer à un stage de recyclage organisé par la CREF et obtenir une validation

Coût de la formation :

25 € pour le recyclage « Sécurité » - 1 journée

Coût réel : 35 € - Prise en charge CRCK : 30%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

80 € pour le recyclage « Sécurité & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » - 2 journées

Coût réel : 115 € - Prise en charge CRCK : 30%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs (35€) ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Remarques :

- Le titulaire d'un diplôme de MFPC option EC-EV à jour de son recyclage peut se présenter au module court du CQP de moniteur de canoë-kayak option EC-EV : diplôme permettant d'encadrer, d'animer et d'enseigner les sports de pagaie contre rémunération.

Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale AMFPC



Dates et lieux de formation :

- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF
- Module « Pédagogie Pagaies Couleurs & Sécurité » : 2 et 3 avril 2022 à Metz
- Entretien avec le jury d'octroi : 3 avril 2022 à Metz

Exigences préalables à la certification par VAEF :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir été titulaire d'une licence FFCK annuelle pendant 2 années consécutives au minimum
- Être titulaire de la licence FFCK annuelle au moment de la demande
- Être titulaire de deux Pagaies Couleurs Vertes dans des disciplines des milieux correspondant à l'option choisie
- Posséder l'attestation de natation-sauvetage
- Avoir validé l'UC4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice »
- Déposer un dossier de VAEF auprès du jury de la CREF un mois au minimum avant la session de l'examen.

Coût de la formation : 80 € - Coût réel : 115 € - Prise en charge CRCK : 30%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)
- Demande d'entretien avec avis motivé du président de club
- Attestation de natation-sauvetage
- Questionnaire de demande de dispense AMFPC (dossier à récupérer auprès de la CREF).

Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale MFPC



Dates et lieux de formation :

- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF
- Module « Pédagogie Pagaies Couleurs & Sécurité » : 2 et 3 avril 2022 à Metz
- Entretien avec le jury d'octroi : 3 avril 2022 à Metz

Exigences préalables à la certification par VAEF :

- Avoir 21 ans révolus
- Être titulaire de la licence FFCK annuelle au moment de la demande
- Être titulaire de deux Pagaies Couleurs Bleues dans des disciplines des milieux correspondant à l'option choisie
- Être titulaire du PSC1
- Posséder l'attestation de natation-sauvetage
- Avoir validé l'UC4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice »
- Déposer un dossier de VAEF auprès du jury de la CREF un mois au minimum avant la session de l'examen.

Coût de la formation : 80 € - Coût réel : 115 € - Prise en charge CRCK : 30%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)
- Demande d'entretien avec avis motivé du président de club
- Attestation PSC1
- Attestation de natation-sauvetage
- Questionnaire de demande de dispense MFPC (dossier à récupérer auprès de la CREF).

Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs - H1



Dates et lieux de formation :

- Journée de formation : 3 avril 2022 à Metz

Conditions d'inscription :

- Être titulaire d'un titre fédéral permanent et adéquat (licence FFCK annuelle, adhérent d'une structure affiliée ou agréée de la FFCK).
- Être titulaire (au choix) :
 - D'un diplôme professionnel identifiant des prérogatives d'encadrement en Canoë-Kayak
 - D'un diplôme fédéral au-delà de l'AMFPC
- Ou être fonctionnaire et disposant de prérogatives à l'encadrement du canoë-kayak et des sports de pagaie.
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Coût de la formation : 40 € - Coût réel : 65 € - Prise en charge CRCK : 40%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation (35€) ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

CQP Moniteur de Canoë-Kayak Eau calme - Eau vive



Dates et lieux de formation :

- Module court du CQP : 9 et 10 avril 2022 à Metz

Conditions d'inscription :

- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme de MFPC option EC-EV à jour
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Coût de la formation : 150 €

Comprenant les frais de location du site de formation, les frais matériels, les frais des formateurs et les frais administratifs ; non compris les frais de restauration, d'hébergement et les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK.

- Date limite d'envoi du dossier : 20 jours avant le début de la formation
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie
Service Formation - Caroline BARBAUT
Stade Nautique Olympique d'Île-de-France
Route de Torcy
77360 VAIRES SUR MARNE
Email : serviceformation@ffck.org
Tél : 01 45 11 08 56

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CNEF CQP)
- Copie du PSC1
- Copie de la carte d'identité recto-verso

Préparation CQP Moniteur de Canoë-Kayak

Dates et lieux de formation :

- Journée de formation : 3 avril 2022 à Metz

Public :

- Ouvert aux moniteurs fédéraux ayant pour projet d'obtenir le CQP Moniteur de Canoë-Kayak (option Eau calme - Eau vive).

Contenu de la formation :

- Présentation des épreuves du CQP
- Acquisition de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de la sécurité en canoë-kayak (théorie et mise en situation pratique)

Coût de la formation : 20 € - Coût réel : 30 € - Prise en charge CRCK : 30%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Formation Pagaie Couleur Bleue « Rivière Sportive »



Dates et lieux de formation :

- Stage de formation : du 1^{er} au 7 août 2022 à Réotier (Vallée de la Durance)
La journée du 1^{er} août sera consacrée au déplacement aller et à l'installation du campement. La journée du 7 août sera consacrée au rangement du campement et au déplacement retour.

Public :

- Licenciés FFCK

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être capable d'esquimauter en eau vive

Objectifs de la formation :

- Naviguer en autonomie en rivière de classe III
- Passer d'une démarche de navigation individuelle à la notion de groupe notamment en sécurité.
- Descendre avec sécurité et aisance une rivière de classe III.
- Participer activement à la sécurité préventive et active, jusqu'en classe III.
- Apprécier le niveau d'eau d'une rivière et identifier les principaux dangers objectifs.
- Comprendre l'écosystème d'un milieu aquatique.

Référentiel de certification de la Pagaie Bleue Rivière Sportive :

<https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/12/Tableau-BLEU-RIVIÈRE-SPORTIVE-2021.pdf>

Contenus de la formation :

- Navigation sur les différentes rivières de la région (Guil, Guisane, Gyronde, ...)
- Organisation de la sécurité préventive
- Participation à la sécurité active
- Apprentissages techniques spécifiques

Formateurs :

- Thibault BLAISE, DEJEPS CKDA Eau Vive, H2 Pagaies Couleurs Rivière Sportive
- Smaïl MOUHOU, DEJEPS CKDA Eau Vive, H2 Pagaies Couleurs Rivière Sportive

Coût de la formation : 400 €

Comprenant l'hébergement (camping), la restauration (gestion libre), les frais de déplacement (au départ du Grand-Est), les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 13 juin 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudo@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Formation Pagaie Couleur Rouge « Rivière Sportive »



Dates et lieux de formation :

- Stage de formation : du 1^{er} au 7 août 2022 à Réotier (Vallée de la Durance)
La journée du 1^{er} août sera consacrée au déplacement aller et à l'installation du campement. La journée du 7 août sera consacrée au rangement du campement et au déplacement retour.

Public :

- Licenciés FFCK

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue Eau Vive (ou Rivière Sportive) ou d'une Pagaie Rouge sur une discipline d'eau vive

Objectifs de la formation :

- Naviguer avec anticipation en classe III et franchir avec aisance des passages de classe IV.
- Passer d'une démarche de navigation individuelle à la notion de groupe notamment en sécurité.
- Descendre avec sécurité et aisance une rivière de classe III (passage 4).
- Participer activement à la sécurité préventive et active, jusqu'en classe III (passage 4).
- Apprécier le niveau d'eau d'une rivière et identifier les principaux dangers objectifs.
- Comprendre l'écosystème d'un milieu aquatique.

Référentiel de certification de la Pagaie Rouge Rivière Sportive :

<https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/12/Tableau-ROUGE-RIVIÈRE-SPORTIVE-2021.pdf>

Formateur :

- Smaïl MOUHOU, DEJEPS CKDA Eau Vive, H2 Pagaies Couleurs Rivière Sportive

Contenus de la formation :

- Navigation sur les différentes rivières de la région (Guil, Guisane, Gyronde, ...)
- Participation au choix des programmes de navigation
- Organisation de la sécurité préventive
- Participation à la sécurité active
- Apprentissages techniques spécifiques

Coût de la formation : 400 €

Comprenant l'hébergement (camping), la restauration (gestion libre), les frais de déplacement (au départ du Grand-Est), les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 13 juin 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudo@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Formation Pagaie Couleur Verte « Dragon-Boat »



Dates et lieux de formation :

- Journée de formation : 30 avril 2022 à Toul

Public :

- Licenciés FFCK, souhaitant se préparer à la certification de barreur pour barrer des équipages en compétition ou en sport santé (Dragon Ladies)

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Jaune ou avoir intégré les compétences de la Pagaie Jaune (démontrer l'acquisition des niveaux précédents)

Objectifs de la formation :

- Se préparer à la certification de barreur pour barrer des équipages en compétition ou en sport santé (Dragon Ladies)

Référentiel de certification de la Pagaie Verte Dragon-Boat :

<https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/12/Tableau-VERT-DRAGON-BOAT-2021.pdf>

Contenus de la formation :

- Manœuvres de mise à l'eau et de sortie d'un dragon-boat
- Gestion de l'embarquement et du débarquement des équipiers
- Réalisation de parcours techniques en position de pagayeur et de barreur : ligne droite, virages, arrêts d'urgence, déplacements latéraux, avants et arrières, changements d'allure, ...
- Exercices de sécurité (selon conditions météorologiques) ou analyse vidéo d'un dessalage

Formatrice :

- Rosalie KEMPF, BEES CKDA 1^{er}°, H1 Pagaies Couleurs Dragon-Boat, Barreuse certifiée.

Coût de la formation : 20 € - Coût réel : 35 € - Prise en charge CRCK : 40%

Comprenant la restauration, la mise à disposition du matériel de navigation, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 mars 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Formation Pagaie Couleur Bleue « Randonnée »



Dates et lieux de formation :

- Week-end de formation : 2 et 3 juillet 2022 à Sélestat

Public :

- Licenciés FFCK, souhaitant acquérir des compétences spécifiques sur l'activité Randonnée (cadres ou pratiquants).

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Verte Eau Calme (ou Randonnée) ou avoir intégré les compétences de la Pagaie Verte Randonnée (démontrer l'acquisition des niveaux précédents)

Objectifs de la formation :

- S'équiper et transporter son matériel de navigation et de randonnée (bivouac) en autonomie.
- Gérer l'effort et l'approvisionnement lors d'une navigation en randonnée sur 2 jours avec une nuitée en bivouac.
- Naviguer avec précision avec un bateau chargé.
- Découvrir et s'approprier un site de pratique.

Référentiel de certification de la Pagaie Bleue Randonnée :

<https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/12/Tableau-BLEU-RANDONNÉE-2021.pdf>

Contenus de la formation :

- Navigation en sortie randonnée avec bivouac.
- Découverte d'un environnement naturel d'exception, le Ried Alsacien.
- Participation au choix du programme de navigation.
- Apprentissages techniques spécifiques.

Formateur :

- Arnaud JAMET, DEJEPS CKDA Eau Calme, H2 Pagaies Couleurs Randonnée.

Coût de la formation : 40 € - Coût réel : 65 € - Prise en charge CRCK : 40%

Comprenant l'hébergement (bivouac), la restauration (gestion libre), les frais de déplacement dans le cadre du week-end de formation, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 30 mai 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :

Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »

Maison Régionale des Sports

13 rue Jean Moulin - BP 70001

54510 TOMBLAINE

Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Formation Pagaie Couleur Verte « Stand Up Paddle »



Dates et lieux de formation :

- Journée de formation : 18 septembre 2022 à Strasbourg

Public :

- Licenciés FFCK, souhaitant acquérir des compétences spécifiques sur l'activité Stand Up Paddle (cadres ou pratiquants).

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Jaune ou avoir intégré les compétences de la Pagaie Jaune (démontrer l'acquisition des niveaux précédents)

Objectifs de la formation :

- Acquérir des compétences spécifiques (techniques, sécuritaires, pédagogiques, réglementaires et matériels) sur la pratique du Stand Up Paddle

Référentiel de certification de la Pagaie Verte Stand Up Paddle :

<https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/12/Tableau-VERT-SUP-2021.pdf>

Contenus de la formation :

- Apprentissages techniques spécifiques
- Tests de matériels (planches, pagaies)
- Exercices de sécurité

Formateur :

- Théodore HEITZ, CQP Moniteur CK, H1 Pagaies Couleurs Stand Up Paddle.

Coût de la formation : 20 € - Coût réel : 40 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comprenant la restauration, la mise à disposition du matériel de navigation, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 août 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :

Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »

Maison Régionale des Sports

13 rue Jean Moulin - BP 70001

54510 TOMBLAINE

Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)



Formation Handikayak « Transfert »

Dates et lieux de formation :

- Journée de formation : 19 mars 2022 au Pôle Performance Canoë-Kayak de Nancy

Public :

- Licenciés FFCK, souhaitant acquérir des compétences spécifiques sur le transfert de pratiquants à mobilité réduite (cadres ou accompagnateurs).

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle

Objectifs de la formation :

- Savoir effectuer des transferts pour les pratiquants à mobilité réduite
- Adopter une posture ergonomique lors des transferts

Contenus de la formation :

- Exercices pratiques
- Apprentissages techniques de transfert de pratiquants à mobilité réduite.
- Apprentissages de gestes et postures pour aider au transfert de pratiquants à mobilité réduite.

Formateur :

Julien HATTON, BEES CKDA 1^{er} °, Ergothérapeute.

Coût de la formation : 15 € - Coût réel : 30 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 28 février 2022
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Bulletin d'inscription

Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :

Comité Régional de Canoë Kayak Grand Est
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
BP 70001 - 54510 TOMBLAINE

Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Intitulé de la session de formation :

<input type="checkbox"/> MFPC EC-EV Module d'entrée en formation : 02-03/04/2022 – Metz Stage de formation : 01-07/08/2022 – Réotier Examen final : 19/11/2022 ou 26/11/2022 – Lieu à définir	<input type="checkbox"/> MFPC EC Module d'entrée en formation : 02-03/04/2022 – Metz Module de formation DGB / CEL : 30/04-01/05/2022 – Toul / Nancy Module de formation KAP / SUP : 17-18/09/2022 – Strasbourg Module de formation RANDO : 02-03/07/2022 – Sélestat Examen final : 19/11/2022 ou 26/11/2022 – Lieu à définir
<input type="checkbox"/> Recyclage MFPC « Sécurité » Journée de formation : 02/04/2022 – Metz 1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (habilité CCPC)	<input type="checkbox"/> Recyclage MFPC « Sécurité & CCPC » Week-end de formation : 02-03/04/2022 – Metz 2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité CCPC).
<input type="checkbox"/> VAEF AMFPC Module « Pédagogie PC & Sécurité » : 02-03/04/2022 – Metz Entretien avec le jury d'octroi : 03/04/2022 – Metz	<input type="checkbox"/> VAEF MFPC Module « Pédagogie PC & Sécurité » : 02-03/04/2022 – Metz Entretien avec le jury d'octroi : 03/04/2022 – Metz
<input type="checkbox"/> Habilitation CCPC Journée de formation : 03/04/2022 – Metz	<input type="checkbox"/> Préparation CQP Journée de formation : 03/04/2022 – Metz
<input type="checkbox"/> Formation Pagaie Couleur Rivière Sportive <input type="checkbox"/> Niveau Pagaie Bleue <input type="checkbox"/> Niveau Pagaie Rouge Stage de formation : 01-07/08/2022 – Réotier	<input type="checkbox"/> Formation Pagaie Couleur Verte Dragon-Boat Journée de formation : 30/04/2022 – Toul
<input type="checkbox"/> Formation Pagaie Couleur Bleue Randonnée Week-end de formation : 02-03/07/2022 – Sélestat	<input type="checkbox"/> Formation Pagaie Couleur Verte Stand Up Paddle Journée de formation : 18/09/2022 – Strasbourg
<input type="checkbox"/> Formation Handikayak « Transfert » Journée de formation : 19/03/2022 – Nancy	

Cocher la case correspondante

Participant :

NOM : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ N° de licence : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 N° tél. fixe : _____ N° tél. portable : _____
 Email : _____
 Pagaie Couleur en Eau Calme : _____ Pagaie Couleur en Eau Vive : _____

Informations relatives au club :

NOM du club : _____ NOM du tuteur (si formation MFPC) : _____

Signature du président et tampon du club :

Qualification du tuteur : _____

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné CRCK Grand Est au plus tard 1 mois avant le début de la formation, accompagné du règlement de la formation.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

Autorisation parentale de participation (pour les mineurs) :

Je soussigné, _____ (père, mère, tuteur)

Autorise mon fils, ma fille, _____ (nom et prénom du stagiaire)
à participer aux actions de la formation organisées par la Commission Enseignement Formation du Comité
Régional de Canoë Kayak Grand Est durant l'année 2022.

Autorise le responsable du stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale ou tout soin jugés
nécessaires par le corps médical, ainsi qu'à pouvoir reprendre en charge lui-même l'enfant dans le service
hospitalier (ou dans le service médical concerné) à la fin du traitement ou de l'intervention.

Important : veuillez nous signaler les renseignements médicaux s'il y a lieu tels qu'asthme, allergies, ...

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Personne à prévenir en d'urgence : _____

N° de téléphone (domicile) : _____

N° de téléphone (travail) : _____

Fait à _____ le _____.

Signature du ou des responsables légal(aux)

Dossier d'inscription CQP module court

A retourner à serviceformation@ffck.org

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

DATE DE LA SESSION : **LIEU DE LA SESSION :**

- Option(s) :**
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CQP eau calme - eau vive | <input type="checkbox"/> CQP eau calme - mer |
| <input type="checkbox"/> Module court entier (2 jours) | <input type="checkbox"/> Épreuves sécurité uniquement (1 jour) |

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Numéro de licence FFCK :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tel : E-mail :

FACTURATION (par le club, le membre agréé ou le comité régional, à remplir impérativement au moment de l'inscription)

Raison sociale :
 Numéro de la structure :
 Nom de la personne à contacter :
 Tel : E-mail :

Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.

PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION :

- Diplôme fédéral : Moniteur CK MFPC Pagaie Bleue (ou supérieure) eau calme
 Option : Pagaie Bleue (ou supérieure) eau vive
 Date de fin de validité : Pagaie Bleue (ou supérieure) mer
 CRCK formateur : PSC1

Merci de nous fournir une copie de votre PSC1 ainsi que de votre carte d'identité recto-verso

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation. La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature de la structure ET du participant

Structure

Participant

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).

Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente. Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

La FFCK prélève au moment de l'inscription le montant directement sur Extranet.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant. En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK. Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

Contacts

Juan GUERRERO

Président de la CREF Grand-Est

Tél : 06 48 27 51 75

Email : juanguerrero@orange.fr

Etienne BAUDU

Conseiller Technique Régional

Responsable Pédagogique Régional

Tél : 06 19 58 97 27

Email : ebaudu@ffck.org



COMITÉ GRAND EST

Comité Régional de Canoë-Kayak du Grand-Est

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin – B.P. 70001

54 510 Tomblaine

Tél : 03 83 18 88 39 - 07 68 35 66 61

Email : grandest@ffck.org

Site Internet : www.canoekayak-grandest.fr